

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00622

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2019 sous le numéro de dépôt 1098

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 51, rue Pierre Curie, ZI des Gâtines 78370 - Plaisir

785 453 150 RCS VERSAILLES

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 26 JUIN 2018

n° de
dépôt

1098



n° de
gestion

28 JAN. 2019

PREMIERE DECISION

n° de
gestion

Q12345

n° de
chron

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 5 882 euros, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 1 961 € (hors contributions).

En conséquence, elle donne à Monsieur Oliver Jaeger, en qualité de représentant légal de la société MT Group France, Présidente de la Société, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 573 087,88 € de la manière suivante :

- au compte de report à nouveau débiteur, une somme de 573 087,88 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Q

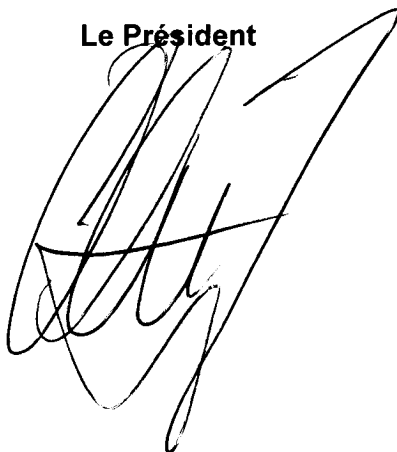
Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2014*	501 404,00 €	2,06 €
31/12/2015	202 022,00 €	0,83 €
31/12/2016	0 €	0 €

**Par prélèvement sur les réserves*

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIR Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7 Néant ☐ *

Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 1 7

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	160 103	
	Fonds commercial (1)	AH	7 622	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 363 429	
	Constructions	AP	4 224 649	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 610 496	
	Autres immobilisations corporelles	AT	538 796	
	Immobilisations en cours	AV	4 235 641	
	Avances et acomptes	AX		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF	257 904	
	Autres immobilisations financières *	BH	449	
TOTAL (II)		BJ	28 399 090	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	478 911	
	En cours de production de biens	BN		
	En cours de production de services	BP	105 854	
	Produits intermédiaires et finis	BR		
	Marchandises	BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 405 595	
	Autres créances (3)	BZ	1 286 221	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		
	Disponibilités	CF	13 560	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 783	
	TOTAL (III)	CJ	5 315 924	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	33 715 015	
		IA	11 933 331	18 781 783
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	26 758	(3) Part à plus d'un an : 55 073
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 651 000)			DA	3 651 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	211 685	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	291 688	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	6 169 404	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(573 088)	
	Subventions d'investissement			DJ	914 081	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	10 664 771	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	76 069	
	Provisions pour charges			DQ	220 094	
	TOTAL (III)			DR	296 163	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	129 285	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 544 747	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 675 993	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 657 275	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 659 285	
	Autres dettes			EA	113 880	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	40 384	
TOTAL (IV)			EC	7 820 850		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	18 781 783		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7 733 785	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD	FE	FF	17 220	
		FG	FH	FI	14 744 218	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	14 761 438	
	Production stockée*			FM	3 725	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	4 101	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	263 015	
	Autres produits (1) (11)			FQ	(115)	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	71	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 417 471	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(68 570)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	4 891 354	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	576 879	
	Salaires et traitements*			FY	5 728 831	
	Charges sociales (10)			FZ	2 196 742	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	918 208	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	17 834		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	7 315		
	Autres charges (12)	GE	8 975			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(662 946)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	916	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	5 516	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	6 432	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	18 338	
	Différences négatives de change			GS	3 696	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	22 034	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(15 602)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(678 548)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	167 725	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	2 363 429	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 843 184	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants M2	KP	2 348 625	KQ		KR	32 840
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3	KS	16 473 723	KT		KU	136 773
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	16 721	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	513 729	LC		LD	8 346
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 005 045	LI		LJ	3 291 630	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	24 564 456	LO		LP	3 469 589	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	306 537	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	306 537	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	25 038 718	ØH		ØJ	3 469 589		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	167 725	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	2 363 429	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 843 184	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	2 381 465	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	16 610 496	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	16 721
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	522 075
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	61 034	MZ		NA	4 235 641	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	61 034	NG		NH	27 973 012	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	48 183	2F	258 353	
	TOTAL IV			I3		NJ	48 183	NK	258 353	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	61 034	ØK	48 183	ØL	28 399 090	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	160 103	PF		PG		PH	160 103				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM	584 696	PN	88 491	PO		PQ	673 187				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 526 064	PW	86 799	PX		PY	1 612 863				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 183 362	QA	727 929	QB	19 008	QC	11 892 283				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH	12 472	QI	2 416	QJ		QK	14 888				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	455 875	QM	12 574	QN		QO	468 449				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU	13 762 469	QV	918 208	QW	19 008	QX	14 661 669				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	13 922 572	ØP	918 208	ØQ	19 008	ØR	14 821 772				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO					
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	83 069	4B	4C	7 000	4D	76 069	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H	5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	374 713	5W	7 315	5X	161 934	5Y	220 094
TOTAL II	5Z	457 782	TV	7 315	TW	168 934	TX	296 163	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E	32 676	6F		6G	19 008	6H	13 668
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	26 235	6P		6R	9 423	6S	16 812
	Sur comptes clients	6T	89 017	6U	17 834	6V	12 203	6W	94 648
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	147 928	TY	17 834	TZ	40 634	UA	125 128
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	605 710	UB	25 149	UC	209 568	UD	421 291
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	25 149	UF	190 560				
		UG		UH					
		UJ		UK	19 008				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									



Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

g

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	257 904	UR	26 758	US	231 146			
	Autres immobilisations financières				UT	449	UV		UW	449			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	55 073					55 073		
	Autres créances clients				UX	3 350 523		3 350 523					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	674		674					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	45 974		45 974					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	46 420		46 420					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	558 789		558 789					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	28 446		28 446					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	612 076		612 076					
	Charges constatées d'avance				VS	25 783		25 783					
	TOTAUX				VT	4 982 111	VU	4 695 443	VV	286 668			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	129 285	43 095	86 190						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	6 312	5 437	875						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 675 993	1 675 993							
Personnel et comptes rattachés				8C	896 128	896 128							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	732 697	732 697							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	24 101	24 101							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	4 350	4 350							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	1 659 285	1 659 285							
Groupe et associés (2)				VI	2 538 435	2 538 435							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	113 880	113 880							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2									
Produits constatés d'avance				8L	40 384	40 384							
TOTAUX				VY	7 820 850	VZ	7 733 785		87 065				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA	
	de son conjoint		moins part déductible *				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	6 362	XC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	5 882	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	480	XD	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	27 540	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		XY	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						YI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées aux taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	377 578		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			Y1	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	
						365 059	WS	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WT
			- imposées au taux de 0 %					WU
			- imposées au taux de 19 %					WV
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WH
			- imputées sur les déficits antérieurs					WP
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WW	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							XB	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			I6	
							WZ	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							XA
	Majoration d'amortissement*							ZY
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	LS	XD
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3	Zone de revitalisation de la défense (44 undecies)	PA	XF
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XS
							PC	YG
							YH	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							916 374	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	6 505	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	314 493	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	Y2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	551 315	
bénéfice (I moins II)								
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	551 315	

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	968 224	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Effort construction	9K	24 653	9L 25 439
Taxe sur les bureaux	9M	2 887	9N 2 825
Organic	9P		9R 529
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	27 540	YO 28 793
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	21 993				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	439 869			ZD	417 876				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	439 869			TOTAL II	ZH	439 869			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	430 610				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 284 429					XQ	284 723				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	790 707				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	841 788				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	2 543 526				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	4 891 354				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	243 300				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	333 579				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	576 879				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	2 310 829				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 235 378				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*					ØB	5 479 662				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(551 315)		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL				
				Plus-values à 19% JM	Imputations JC						
Groupe : résultat d'ensemble. JD		5 746 665		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP	Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		41412131900035					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 1)		⑫					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 1)		⑬					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%		⑭					
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

[Signature]

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		(à préciser) au titre de :	N-7		
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+ ③+④ -⑤ -⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SNC AALBERTS INDUSTRIES FRANCE 414121319			
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	14 734 511	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	(1 005)	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	14 733 506	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	890	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 101	
Variation positive des stocks	OD	94 866	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	27 088	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	126 945	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	2 954 385	
Variation négative des stocks	OQ	22 571	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 069 788	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	295	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8 975	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	6 056 014	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	8 804 437
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	8 804 437	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	14 733 506	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	164	
Période de référence	GY	du	01012017
	GZ	au	31122017
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP	164	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

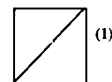
© Sage

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 7

N° SIRET 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 51 RUE PIERRE CURIE

CODE POSTAL 78370

VILLE PLAISIR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 243400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 243400
 Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC
 Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

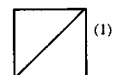
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 51 RUE PIERRE CURIE

CODE POSTAL 78370

VILLE PLAISIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**SGI – SOCIETE DE
GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE**

Société par Actions Simplifiée

Zone Industrielle des Gatines
51 Rue Pierre Curie
78370 PLAISIR

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SGI – SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Société par Actions Simplifiée

Zone Industrielle des Gatines
51 Rue Pierre Curie
78370 PLAISIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique de la société SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 14 juin 2018

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of vertical and horizontal strokes on the right, crossing the company name.

Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Soc. Galvanoplastie Industrielle			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIF			Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 78545315000027								
Déclaration souscrite en Euros			Exercice N, clos le : 31/12/2017			31/12/2016		
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)			AA		0	0		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	160 103	0		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	7 622	7 622		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	0	0		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	0	0		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 363 429	2 363 429	
	Constructions		AP	AQ	2 286 050	1 938 600		
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	AS	11 892 283	4 718 214		
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	483 336	55 460		
	Immobilisations en cours		AV	AW	4 235 641	1 005 045		
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX	AY	0	0		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT	0	0		
		Autres participations	CU	CV	0	0		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	0	0		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	0	0		
		Prêts	BF	BG	257 904	306 237		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	449	299		
	TOTAL (II)			BJ	BK	14 821 772	13 577 319	11 116 147
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	16 812	462 099	384 106	
		En cours de production de biens	BN	BO	0	0		
		En cours de production de services	BP	BQ	105 854	105 854	102 129	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	0	0		
		Marchandises	BT	BU	0	0		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	0	0		
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	94 648	3 310 948	2 967 649	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 286 221	1 286 221	760 895	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	0	0		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	0	0		
Disponibilités		CF	CG	13 560	13 560	759		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	CI	25 783	25 783	30 769		
	TOTAL (III)		CJ	CK	111 460	5 204 465	4 246 307	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (I)	CL		0	0			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		0	0			
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN		0	0			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	33 715 015	1A	14 933 231	18 781 783	15 362 454
	Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	26 758	(3) Part à plus d'un an	Cf
Clause de réserve de propriété		immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE				
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	3 651 000	3 651 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	211 685	211 685
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	291 688	269 695
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	6 169 404	5 751 529
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(573 088)	439 869
	Subvention d'investissement	DJ	914 081	261 555
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 664 771	10 585 333
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	76 069	83 069
	Provisions pour charges	DQ	220 094	374 713
	TOTAL (III)	DR	296 163	457 782
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	129 285	172 380
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	2 544 747	262 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 675 993	2 153 621
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 657 275	1 512 028
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 659 285	
	Autres dettes	EA	113 880	168 136
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	40 384	50 595
	TOTAL (IV)	EC	7 820 850	4 319 339
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 781 783	15 362 454
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 733 785	4 189 179
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE					
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0
	Production vendue biens*	FD	17 220	FE		FF	17 220
	services*	FG	11 586 836	FH	3 157 382	FI	14 744 218
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	11 604 055	FK	3 157 382	FL	14 761 438
	Production stockée*					FM	3 725
	Production immobilisée*					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	4 101
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	263 015
	Autres produits (1) (11)					FQ	-115
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	15 032 164
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	71
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 417 471
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(68 570)
	Autres achats et charges externes (3) (6b/s)*					FW	4 891 354
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	576 879
	Salaires et traitements*					FY	5 728 831
	Charges sociales (10)					FZ	2 196 742
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*		GA	918 208
				- dotations aux provisions *		GB	
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	17 834
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	7 315
	Autres charges (12)					GE	8 975
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 695 110
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(662 946)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	916
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	5 516
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	6 432
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 338
	Différence négative de change					GS	3 696
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	22 034
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 602)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	(678 548)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE					
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	94 470	44 627	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*			HB	26 261	26 261	
	Reprises sur provisions et transfert de charges			HC	19 008	19 332	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	139 739	90 220	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)			HE	80 698	23 264	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*			HF		15 198	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	80 698	38 462	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	59 040	51 758	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)				HK	(46 420)	(67 973)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)				HL	15 178 334	17 188 410	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)				HM	15 751 422	16 748 541	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(573 088)	439 869	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	produits de locations immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	33 501	44 627	
	(3)	- crédit-bail mobilier *		HP			
		- crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	72 455	64 718	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	(1 005)	19 618	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	(4 400)		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	Obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
	Indemnité ENEDIS coupure réseau					7 924	
Indemnité prud'hommes				74 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
Remboursement CVAE 2014 à 2016					53 045		
Régularisation médecine du travail 2015				6 698			
Solde affaire client Manoir pièces dérobées					33 426		
Solde compte client					75		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 2

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société SGI (Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créditeur est présenté dans les comptes dans le poste « Emprunts et dettes financières divers » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde créditeur du compte courant BNP au 31/12/2017 s'élève à 2 538 435 €.

Evènements post clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture qui aurait une incidence sur les états financiers n'est à signaler.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions, Agencements des constructions	entre 8 et 20 ans
- Installations Générales, Matériel industriel	entre 5 et 15 ans
- Mobilier	entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	entre 3 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 160K€, de fonds de commerce pour 8K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 0K€ au titre de l'exercice 2017.

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim.	31/12/17
Concession brevet	137	-		137
Logiciels	23		-	23
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	168	0	0	168
Amort. Concession brevets	137	-	-	137
Amort. Logiciels	23		-	23
Total amortissements	160	0	0	160

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 27 973K€ au 31 décembre 2017 contre 24 565€ au 31 décembre 2016.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 3 408K€ (919K€ en 2016) correspondant principalement au démarrage des travaux de la nouvelle ligne G1 « grandes pièces » sur Plaisir.

La dotation aux amortissements s'élève à 918K€ au titre de l'exercice 2017 (968K€ en 2016).

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim	31/12/17
Terrains	2 363			2 363
Bâtiments	1 844			1 844
Agencements des constructions	2 349	32		2 381
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 474	137		16 610
Matériel de transport	17			17
Matériel de bureau et informatique, mobilier	514	8		522
Immobilisations en cours	1 005	3 292	61	4 236
Total valeurs brutes	24 565	3 469	61	27 973
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	33		19	14
Dépréciation immobilisations en cours	0			0
Total dépréciations	33	0	19	14
Amort. Bâtiments	585	88		673
Amort. Agencements des constructions	1 526	87		1 613
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 150	728		11 878
Amort. Matériel de transport	13	2		15
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	455	13		468
Total amortissements/dépréciations	13 762	918	19	14 662

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 45K€ au 31 décembre 2017 (44K€ au 31 décembre 2016).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2017, les autres créances sont essentiellement composées des éléments suivants :

- créances fiscales et sociales pour 1 191K€ (697K€ au 31 décembre 2016) dont 308K€ de CICE (275K€ au 31 décembre 2016) et 203K€ de plafonnement CSPE (98K€ au 31/12/2016) ;
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 95K€ (63K€ au 31 décembre 2016) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 258K€ dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	27	135	96
Dépôts et Cautionnements			
	27	135	96

3.8 Capital social

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2017 à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de € 15 chacune.

3.9 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2016	10 586
Résultat de l'exercice	- 620
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	653
Capitaux propres au 31 décembre 2017	10 618

3.10 Provisions

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim.	31/12/17
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	305		157	148
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	93	7	12	88
Total Prov. pour risques et charges	458	7	169	296

Environnement :

Au 31 décembre 2017, une provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts est constituée pour 14K€. Elle n'a pas évolué depuis le 31/12/2016.

3.11 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 129K€ dont les échéances se présentent comme suit :

	K€
- à moins d'un an	43
- à plus d'un an et 5 ans au plus	86
- à plus de 5 ans	<u>0</u>
Total	129

3.12 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 2 538K€ envers Aalberts Industries France SNC suite à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2017, les autres dettes sont principalement composées d'avoirs sur réclamations clients, s'élevant à 39K€, ainsi que des franchises d'assurance suite à des sinistres sur des pièces clients pour un montant de 75K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	55
Créances clients	30
Management fees MT Group France	729

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2017 concernent les clients pour 2K€ et les organismes sociaux et fiscaux pour 46K€ soit un total de 48K€ (76K€ au 31 décembre 2016).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2017 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 561K€ (752K€ au 31 décembre 2016) et de dettes fiscales et sociales pour 1 197K€ (1 156K€ au 31 décembre 2016)

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2017 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2017	2016	Variation
France	11 605	14 232	(2 627)
Etranger	3 157	2 535	622
Total	14 761	16 767	(2 006)

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2017	2016
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés		
Intérêts sur fonds de participation		
Autres produits / (charges) financiers	(16)	(1)
Produit net (charge)	(16)	(1)

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2017	2016
Remboursement CVAE 2014 2016	53	
Plus ou moins-value sur mise au rebut immobilisations		(15)
Résultat/Provision dépréciations exceptionnelles sur Equipements et Installations incendiées	19	19
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26	26
Autres charges/produits exceptionnelles	(39)	21
Produit net (Charge)	59	51

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/17 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2017 après impôt	Montant au 31/12/2016 après impôt
Résultat courant	(679)	0	(679)	320
Résultat exceptionnel à court terme	59	0	59	51
Participation des salariés				
Créances d'impôt (Crédit d'impôt recherche)	46		46	68
TOTAL	(573)	0	(573)	439

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 33,33 %.

	Effet	Base fin 2017	Impôt correspondant 33,33%
Effort construction	allègement	25	9
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	14
Indemnités assurance/incendie 1/6è	accroissement	378	126
Total allègements d'IS à fin 2017			23
Total accroissements d'IS à fin 2017			126

	Effet	Base fin 2016	Impôt correspondant 33,33%
Effort construction	allègement	25	9
Organic	allègement		
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	14
Indemnités assurance/incendie 2/6è	accroissement	756	252
Total allègements d'IS à fin 2016			23
Total accroissements d'IS à fin 2016			252

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à K€ 770 si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. Leur valeur nette et la dotation aux amortissements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèveraient à K€ 0 et à K€ 0 respectivement.

Les contrats de crédit baux étant arrivés à leur terme, plus aucune redevance ne reste à payer à la clôture de l'exercice.

La valeur résiduelle des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à K€ 0.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 1 294K€ au 31 décembre 2017 (1 316K€ en 2016).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux moyen de charges patronales	47%	47%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2011-2013	Insee 2011-2013
Age départ retraite	De 60 ans à 62 ans	De 60 ans à 62 ans

5.3 Effectifs moyens

	2017	2016
- Ingénieurs et Cadres	15	12
- Agents de maîtrise	24	26
- Employés	8	8
- Ouvriers	117	122
Total	164	168

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 51, rue Pierre Curie, ZI des Gâtines 78370 - Plaisir

785 453 150 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux comptes en exécution de sa mission.

Au présent rapport est annexé, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés, difficultés rencontrées

Fondée en 1952, la société SGI est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.



Faits caractéristiques de l'exercice

La société a vu son chiffre d'affaires diminuer de 12,0% en 2017, principalement pour l'activité aéronautique de son site de Plaisir.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité 2018 est attendue en fort rebond (+10% minimum) par rapport à 2017, en raison du redressement du principal client, et du développement à l'export.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

La société a développé une petite activité en matière de recherche et développement au titre de laquelle 155 K€ de dépenses ont été comptabilisés au titre de l'exercice, donnant droit à un crédit d'impôts de -46 K€.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre société n'a détenu aucune filiale ou participation au cours de l'exercice.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

• Autocontrôle

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

• Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles

L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

• Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

• Etat de la participation des salariés au capital

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article

L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il sera fait mention de ces conventions nouvelles sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son Associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Présentation des états financiers

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	15 032 164 €	
Charges d'exploitation	15 695 110 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(662 946) €
Produits financiers	6 432 €	
Charges financières	22 034 €	
RESULTAT FINANCIER		(15 602) €
Produits exceptionnels	139 739 €	
Charges exceptionnelles	80 698 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		59 040 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-
Impôt sur les bénéfices		(46 420) €
RESULTAT		(573 088) €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	(662 946) €	321 032 €
Résultat financier	(15 602) €	(895) €
Résultat exceptionnel	59 040 €	51 758 €
Résultat	(573 088) €	439 869 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 14 761 438€ contre 16 766 919 € pour l'exercice précédent, soit une diminution d'environ 12%.

Le chiffre d'affaires a été réalisé à hauteur de 11 604 055 € en France et à hauteur de 3 157 382 € à l'étranger et correspond principalement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent notamment une variation de production stockée (3 725 €), une subvention d'exploitation (4 101 €), une reprise de provision pour dépréciation du compte client (12 203 €), une reprise de provision pour dépréciation du stock (9 423 €), une reprise de provision pour risques (168 934 €), des transferts de charges (72 455 €) et des autres produits (-115 €).

Les charges d'exploitation (15 695 110 €) ont diminué d'environ 6,4 % et correspondent aux achats de marchandises (71 €), aux achats de matières premières (1 417 471 €), aux variations de stock (-68 570 €), aux autres achats et charges externes (4 891 354 €), aux impôts et taxes (576 879 €), à la masse salariale (7 925 573 €), en baisse de 4,3 % avec un effectif salarié moyen de 164 (contre 168 personnes à l'exercice précédent), à des dotations aux comptes d'amortissement (918 208 €), aux comptes de provision pour dépréciation des comptes clients (17 834 €), aux comptes de provision pour risques et charges (7 315 €), et à des autres charges (8 975 €).

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 662 946 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 321 033 € au 31 décembre 2016.

Le résultat financier (déficitaire de 15 602 €) correspond à la différence entre d'une part, la charge d'intérêts de la société (18 338 €) et les différences négatives de change (3 696 €) et d'autre part les différences positives de change (5 516 €) et les produits d'intérêt (916 €).

Le résultat exceptionnel (bénéficiaire de 59 040 €) correspond principalement, d'une part, en produits, à la reprise d'une provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles (19 008 €), à la quote-part d'une subvention d'investissement virée au résultat (26 261 €), à une indemnité ENEDIS (7 924 €), à des produits sur exercices antérieurs (86 546 €), et d'autre part, en charges, à des indemnités prud'homales (74 000 €), et à des charges sur exercice antérieur (6 698 €) .

Après un crédit d'impôt sur les bénéfices de -46 420 €, la société a donc réalisé un déficit net comptable de 573 088 euros contre un bénéfice net comptable de 439 869 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.



Au cours de l'exercice, la société a effectué 3 408 555 € d'investissements, soit principalement 32 840 € en installations générales, 136 773 € en installations techniques, matériel et outillages industriels, 8 346€ en matériel de bureau et mobilier informatique et 3 291 630 € en immobilisations corporelles en cours. Le poste immobilisations en cours a par ailleurs diminué de 61 034 € par virement de poste à poste.

3/ Proposition d'affectation du résultat

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 573 087,88 € de la manière suivante :

- au compte de report à nouveau débiteur, une somme de 573 087,88 €

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2014*	501 404,00 €	2,06 €
31/12/2015	202 022,00 €	0,83 €
31/12/2016	0 €	0 €

**Par prélèvement sur les réserves*

5/ Dépenses non déductibles fiscalement / frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 5 882 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 1 961 € (hors contributions).

Il vous est par ailleurs indiqué qu'aucune précision n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6) Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :



Au 31 décembre 2016, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
2 209 249 €	729 249 €	782 290 €	5 758 €	691 953 €

Au 31 décembre 2017, les comptes fournisseurs et rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 675 993 €	1 447 357 €	202 004 €	26 632 €	€

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le déficit enregistré telle qu'indiqué ci-dessus et de donner au Président quitus de sa gestion.

Nous espérons que les propositions qui précèdent, recevront votre agrément et que vous voudrez les consacrer par l'adoption des décisions qui vous sont soumises.

Le Président,

MT Group France

Représentée par
Oliver Jaeger

